



À : Table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles

Objet : Lettre d'appui pour le maintien
du bureau de poste de Pointe-Saint-Charles

Fait à, le 2008

Madame, Monsieur,

Par la présente, je / nous.....
désire/désirons appuyer les citoyens et citoyennes de Pointe-Saint-Charles dans leur demande de maintien de leur bureau de poste actuel.

De par la loi, la Société canadienne des postes est une société publique qui a le mandat de fournir le service postal de base tout en l'améliorant et en étant autonome sur le plan financier. Comme tout service public, son objectif est de rendre le meilleur service possible à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la société, au prix coûtant, et non pas de faire des profits comme un service privé. Et, si profits il y a, ils doivent être réinvestis dans l'amélioration des services. La Société canadienne des Postes a réalisé des profits depuis les 11 dernières années.

Or voici qu'invoquant une « trop faible fréquentation », Postes Canada s'apprête maintenant à fermer fin mars 2008 le bureau de Pointe-Saint-Charles pour le relocaliser dans un endroit éloigné des zones résidentielles, inaccessible en transport en commun en plus d'être congestionné par la circulation automobile. Pour la population, il s'agit de la perte d'un service de proximité essentiel, qui joue un rôle important dans la communauté.

Après Pointe-Saint-Charles, la Société canadienne des postes utilisera-t-elle cette même raison pour délocaliser, franchiser ou fermer les bureaux de poste de tous les « Pointe-Saint-Charles » du Canada ? Fera-t-elle de même dans des régions éloignées de grands centres, dans des petites municipalités « à trop faible fréquentation »? Quand on ne vaut pas un bureau de poste public, quelle importance a-t-on pour un gouvernement ...

Au moment où nos ministres nous parlent de développement régional et souhaitent que les gens se prennent en main, doit-on leur rappeler qu'une façon simple d'appuyer les communautés locales est d'améliorer les services publics, et non pas les éloigner, les réduire, les fermer ou les privatiser.

C'est pourquoi (*je, nous*) demande/demandons :

- **Que la Société canadienne des postes revienne sur sa décision de délocalisation/fermeture et maintienne le bureau de poste tel qu'il est dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.**

Bien à vous,

Nom et Signature :

Organisme (s'il y a lieu) :

Municipalité :

Merci de renvoyer cette lettre à l'adresse suivante :
Table de concertation Action-Gardien
500 Ash, Montréal (Qc), H3K 2R4, Canada
(ou : info@actiongardien.org)

Il ne sera jamais trop tard pour nous l'envoyer, mais si possible, faites-le avant le 21 mars 2008

Des copies de cette lettre seront envoyées par la Table Action-Gardien à :

Mme Moya Green, présidente de Postes-Canada

M. Lawrence Cannon, Ministre fédéral des Transports, Infrastructure et Collectivités, responsable de Postes Canada.

M. Michael Fortier, Ministre responsable de la grande région de Montréal